LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LE PRESIDENT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n°2011-099 portant création de l'unité Inserm US 008 et nommant Monsieur Pierre JURDIC directeur ;

Vu la décision Inserm n°2014-373 mettant fin au mandat de Monsieur Pierre JURDIC directeur ;

Vu la décision Inserm n°2014-374 nommant Madame Jacqueline MARVEL directrice ;

Vu la décision Inserm n°2015-094 prolongeant l'unité Inserm US 008 et prorogeant le mandat de Madame Jacqueline MARVEL ;

Vu la décision Inserm n°2016-142 prolongeant l'unité Inserm US 008 et prorogeant le mandat de Madame Jacqueline MARVEL ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche :

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDENT

Article 1 : L'Unité Mixte de Service intitulée « SFR BioSciences » et référencée pour l'Inserm « US 008 » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur Samir MERABET est nommé Directeur de cette unité jusqu'au Article 2: 31 décembre 2025. La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2021. Article 3: LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE **SCIENTIFIQUE** LE PRESIDENT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON